

secours, de M. L. J. Masse, à Mme Marie-Louise Petit, son épouse.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'autoriser ledit transfer.

16.—Les rapports suivants du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistique sont soumis au Bureau, et

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De les approuver, savoir:

- 1° A l'effet de nommer M. Louis Fréchette, M.V., Inspecteur des Aliments, au salaire de \$800 par année, avec droit à l'allocation pour l'entretien de son cheval;
- 2° A l'effet de nommer M. Armand Chagnon, M.V., Inspecteur des Aliments, au salaire de \$800 par année, avec droit à l'allocation pour l'entretien de son cheval;
- 3° A l'effet de nommer M. Mathias Chagnon, M.V., Inspecteur des Aliments, au salaire de \$800 par année, avec droit à l'allocation pour l'entretien de son cheval;
- 4° A l'effet de prendre à même la balance disponible du crédit voté pour les gouttes de lait, une somme de \$450 pour l'impression d'un manuel intitulé "Hygiène de l'enfant au premier âge";
- 5° A l'effet de décréter qu'à l'avenir, tout pétitionnaire d'une licence pour tenir un établissement où l'on vend et où l'on fabrique des combustibles, bonbons, biscuits, pâtisseries, rafraichissements, fruits, épicerie, viandes, poissons, légumes, fabriques d'eaux gazeuses, de conserves, de pâtes alimentaires, et en général, toutes substances alimentaires, ne puisse obtenir sa licence, en outre des autres obligations, que sur présentation d'un certificat, signé par le chef du service de l'Inspection des Aliments, attestant que le local et les environs de l'établissement ont été visités et trouvés convenables au point de vue de l'hygiène;
- 6° A l'effet d'autoriser l'exécution de réparations à la clôture en fer qui entoure le terrain de l'Hôpital des Varioteux, le coût devant en être chargé sur la balance de \$173.04 du crédit voté pour la construction de ladite clôture;
- 7° A l'effet d'autoriser l'achat d'une lanterne à projections pour illustrer les conférences contre la mortalité infantile et la tuberculose, au coût de \$130, à être imputé sur le crédit voté pour lesdites conférences;
- 8° A l'effet d'autoriser le paiement à l'Hôpital Alexandra d'un compte au montant de \$4,021, représentant 4,021 jours supplémentaires d'hospitalisation de contagieux audit hôpital, pour le trimestre s'étendant du premier avril au 30 juin 1914.

17.—(20820) Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistique au sujet de la construction d'un égout sur le Boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Dominique et Saint-Urbain.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef, avec instructions de conférer immédiatement avec le Dr Boucher, à ce sujet.

18.—(10851) Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistique, au sujet de la nuisance causée par l'accumulation d'immondices à l'entrée de la partie couverte de la Petite Rivière Saint-Pierre.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef avec instructions de faire le nécessaire pour faire disparaître cette nuisance le plus tôt possible.

19.—Soumise une communication de M. Alfred Jiasaf, demandant un congé de deux mois et demi, pour des raisons de famille.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'accorder le congé demandé, sans salaire,

Bonsecours Market, be transferred from Mr. L. J. Masse to Mrs Marie-Louise Petit, his wife.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To authorize said transfer.

16.—The following reports from the Medical Health Officer were submitted to the Board, and

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To concur in said reports, to wit:

- 1° To appoint Mr. Louis Fréchette, V. S., Food Inspector, at a salary of \$800 per annum, with an allowance for horse-keep;
- 2° To appoint Mr. Armand Chagnon, V. S., Food Inspector, at a salary of \$800 per annum, with allowance for horse-keep;
- 3° To appoint Mr. Mathias Chagnon, V. S., Food Inspector, at a salary of \$800 per annum, with allowance for horse-keep;
- 4° To vote a sum of \$450 for the printing of a manual entitled "Hygiène de l'enfant au premier âge", ex- available balance of the appropriation voted for "Gouttes de Lait";
- 5° To enact, that hereafter, no application for a license to keep an establishment where any food stuffs, candies, biscuits, pastry, refreshments, fruits, groceries, meat, fish, vegetables, aerated waters, canned or preserved goods, alimentary paste, and generally any food products are sold or manufactured, shall be granted such license, unless (in addition to the other obligations) he produces a certificate signed by the Head of the Food Inspection Department to the effect that the establishment and its appurtenances have been visited and found to be in a sanitary condition;
- 6° To authorize the making of the necessary repairs to the iron fence surrounding the grounds of the Small Pox Hospital, the cost thereof to be charged against the available balance of \$173.04 on the appropriation voted for the construction of said fence;
- 7° To authorize the purchase of a magic lantern to illustrate lectures on infantile mortality and tuberculosis at a cost of \$130, said sum to be charged against the appropriation voted for such lectures;
- 8° To authorize the payment to the Alexandra Hospital of a sum of \$4,021, representing 4,021 extra nursing days in said hospital for patients suffering from contagious diseases, for the three months expiring on the 30th June 1914.

17.—(20820) Submitted a report from the Medical Health Officer, anent the construction of a sewer in St. Joseph Boulevard, between St. Dominique and St. Urban streets.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That said report be referred to the Chief Engineer with instructions to confer immediately with Dr. Boucher in this connection.

18.—(10851) Submitted a report from the Medical Health Officer, anent the nuisance caused by the accumulation of filthy matters at the entrance to the covered portion of the Little River St-Pierre.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the matter be referred to the Chief Engineer with instructions to take the necessary measures in order to abate said nuisance within the shortest possible delay.

19.—Submitted a communication from Mr. Alfred Jiasaf, asking for two months and a half leave of absence for family reasons.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To grant said leave of absence without salary.